




# Convention entre Grand Chambéry et l'association la Manivelle

Subvention

novembre 2024

**GRAND CHAMBERY**  
**DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS**

Piscine - Parc de Buisson Rond - Rue Sainte Rose – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 85 88 88 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

***Il est ainsi convenu entre***

**L'association La Manivelle - Association savoyarde des amateurs de véhicules anciens**, est régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et domiciliée 1 rue de Maistre 73000 CHAMBERY, représentée par son président dûment autorisé, Monsieur **Eric Pollet**,

*d'une part,*

**Et :**

**La Communauté d'agglomération Grand Chambéry**, domiciliée 106, allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur **Jean-Benoît Cerino**, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, dûment habilité par la délibération n° ..... C du 7 novembre 2024,

*d'autre part,*

**Présentation**

L'association La Manivelle organise tous les ans au parc des expositions sur quelques 9000 m<sup>2</sup>, le salon dédié aux voitures anciennes. La prochaine édition aura lieu les 30 novembre 2024 et 1er décembre 2024.

Pour l'édition 2024, le budget de la manifestation est de 110 000 € dont 32 000€ TTC de locatif et fluides et 15 400€ TTC de prestations facturés par SavoieExpo Evènements.

**Article 1 - Objet**

Grand Chambéry verse une subvention de 35 000 € à l'association La Manivelle, dans le cadre de l'organisation du salon des voitures anciennes qui aura lieu à Chambéry au parc des expositions les 30 novembre 2024 et 1er décembre 2024.

**Article 2 – Modalités de soutien**

La subvention sera versée à l'association La Manivelle en une fois en novembre 2024.

**Article 3 – Durée de validité**

La présente convention est conclue une fois pour l'année 2024.

A Chambéry, le .../11/2024

Le vice-président  
Jean-Benoît Cerino

Le Président de La Manivelle  
Eric Pollet